

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Béatrice ROMAGNY (Reims), Michel RISACHER (NEMOURS) ; Eric CHABROULET (Paris-Montreuil) ; Hervé PERESINI (Noisiel).

Le CTL était présidé par Stéphanie MAHO, Directrice intérimaire de la DiSI Paris-Champagne.

Vous trouverez en page 4 la déclaration liminaire de la CGT Finances publiques.

À l'image de ses prédécesseurs (MM. LUX puis FAIVRE), la Directrice a préféré « *laisser aux instances nationales les sujets nationaux* ». Loin de dénoncer les restructurations incessantes qui mettent à mal notre administration, elle affirme au contraire qu'elles « *permettent de répondre aux attentes des usagers et des agents* ». Ces transformations permettent également de « *faire face à des nécessités budgétaires impérieuses* ». Nous devons « *composer avec les suppressions d'emplois, même si nous sommes en première ligne pour les supporter.* » Le prochain CTL du mois de janvier sera notamment consacré à ce sujet puisqu'il déclinera localement les suppressions d'emplois décrétées lors du CTR de décembre : environ 2 130 au plan national !

Sur la création de la future DiSI Île-de-France, la Directrice estime que la DiSI Paris-Champagne sera d'un apport non négligeable dans la nouvelle entité, ses compétences étant avérées. La date du début de la préfiguration est fixée dès le 1^{er} janvier, mais les agents de la Direction noisiellienne ne seront pas envoyés *manu militari* à Versailles, résidence du futur nouveau siège, même si la Directrice reconnaît ne pas avoir de vision calendaire au-delà du 1^{er} septembre 2019. À cette date, il est probable que le site de Noisiel devienne une antenne directionnelle, et que Nemours et Reims conservent leur gestion des ressources budgétaires. En revanche, sur le devenir des personnels gestionnaires de ressources, la Directrice fait remarquer que la symétrie des fonctions RH et RB entre la DiSI Paris-Champagne et la DiSI Paris-Normandie ne permettra pas de juxtaposer parfaitement les effectifs sur une même mission, mais que les emplois seront maintenus. Au final, il devrait y avoir dans la nouvelle DiSI Île-de-France, qui comprendrait les ESI de Versailles, Nanterre, Nemours, Noisiel, Paris et Montreuil, un peu plus d'agents que le nombre actuel de notre DiSI Paris-Champagne (682 postes pour 620 agents). Précisions : bien que les ESI de Reims et Châlons doivent rejoindre la future DiSI Grand-Est, les agents ayant l'affectation « DiSI siège » resteront rattachés à la future DiSI Île-de-France.

La mobilisation du 9 octobre 2018 a donné lieu à un recensement « allégé » (la DiSI n'a pas communiqué le taux de grévistes mais uniquement leur nombre : 95 à la DiSI Paris-Champagne, soit un taux supérieur d'environ 50% par rapport au taux national communiqué sur Ulysse). La Directrice a annoncé « *ne pas être en mesure* » de donner un taux de grévistes, « *conformément aux directives nationales* », ce qui ne l'empêche pas de verser dans un certain angélisme en affirmant que « *nous sommes tous fonctionnaires, nous avons les mêmes droits, les mêmes devoirs, servir les usagers avec les moyens qui nous sont alloués. Nulle tranchée ne sépare la Direction des agents.* »

Sur les relations avec nos partenaires privés, la Directrice ne relève pas d'inconvénient au fait que la qualité de service – payante – puisse être confiée à des prestataires externes. Ils sont partie prenante de l'effort que nécessite nos missions et « *on ne peut pas résumer leur participation à de la casse sociale* ».

Analyses de la CGT Finances publiques :

Voir le bon côté des choses sur les restructurations, c'est... une question de point de vue ! La CGT Finances publiques note que la concrétisation sur le terrain des mesures gouvernementales s'est accélérée sensiblement, à savoir que l'interministérialité n'est plus un sujet marginal mais un phénomène observable. Récemment, la DDFiP de Seine-et-Marne a proposé d'accueillir dans ses bureaux des inspecteurs de l'Éducation Nationale. La Directrice indique que notre rôle consiste à nous adapter à ces évolutions, sauf que ces évolutions sont tout bonnement inacceptables... La CGT Finances publiques ne considère pas que Direction et agents partagent les mêmes intérêts. Il y a deux camps bien distincts et le désaccord est total, en théorie comme en pratique !

La création de la future DiSI Île-de-France est elle-même sujette à caution de par l'absence manifeste de réflexion en amont sur ses futures activités. Du fait qu'il n'y ait pas de nouvelles missions annoncées, nous sommes en droit de dénoncer ce qui apparaît non pas comme un « rééquilibrage », mais comme une énième dislocation de nos structures. Tout cela conduit in fine à une qualité de service dont le maintien serait confié à des prestataires externes qui le feront payer aux usagers.

Pour la CGT Finances publiques, il est certain que la Direction générale sait où elle va, mais qu'il n'est pas question pour elle d'en communiquer les tenants et les aboutissants. Elle maintient à dessein les personnels dans l'ignorance. Par exemple, quand elle nous affirme que les ateliers d'acquisition de données (ADO) seraient maintenus jusqu'en 2020, elle omet bien évidemment de nous informer sur ce qu'il en adviendra ensuite.

Sur le mouvement du 9 octobre, la CGT Finances publiques est claire : toute Direction doit communiquer les chiffres de la grève dans leur intégralité, taux de grévistes compris (lequel se détermine en proportion du nombre d'agents réputés présents, sans quoi comment la Direction générale peut-elle être en capacité de communiquer un taux national au lendemain de la grève ?!?). A titre comparatif, il est à noter que sur réclamation de la partie syndicale, la DDFiP de Seine-et-Marne les a, de son côté, communiqués. La Direction de la DiSI ne peut pas d'un côté prétendre que nulle tranche n'existe entre elle et les personnels, et de l'autre la creuser activement. Nous exigeons donc que les chiffres complets nous soient remis.

Sujets inscrits à l'ordre du jour :

Situation des emplois au 1er septembre 2018 et propositions de transferts et mouvements d'emplois :

La DiSI comptait au 1er septembre 2017, 704 postes dont 36 vacants, elle compte aujourd'hui 682 postes dont 62 vacants... Une dégringolade.

À l'ESI de Nemours : sur le site d'Évry, un poste A analyste devient administratif afin « d'élargir le recrutement. » La fonction souhaitée est de piloter une CID, en comptant sur une préparation sous-jacente à l'examen d'analyste. La CGT Finances publiques fait remarquer que le poste en question ne correspond pas à celui d'un « super-secrétariat » et qu'on ne peut préjuger de l'appétence que pourrait avoir un éventuel candidat à ce poste. D'autre part, deux collègues de Pantin ont déposé un recours car RH-2A les obligent à demeurer en administratif (donc sans prime informatique), malgré l'acquisition réussie de leur qualification de PAU, au motif qu'il s'agit d'une première affectation et qu'un délai d'attente s'impose. En dépit de l'annexe à l'instruction de la Centrale, pourtant claire à ce sujet !

Sur Nemours même, un poste de B PROG change en B PAU suite à une admission par liste d'aptitude de C en B.

À l'ESI de Noisiel : un poste de B PROG devient administratif, au motif qu'il y a deux vacances de poste de programmeur sur le site.

À l'ESI Paris-Montreuil : un poste d'inspecteur divisionnaire de classe normale est transféré du site de Fédération sur Paris afin de répondre à une nécessité géographique. Une hausse d'activité de l'assistance fait transformer un poste de B PROG en B PAU. Sur Pantin, un poste de C administratif est régularisé en PAU tandis qu'un poste vacant de B PAU passe en C pour faciliter le recrutement.

Créteil transforme un poste de B PAU suite à une admission à la qualification de B PSE.

Fermeture de l'atelier éditique de l'ESI de Paris-Montreuil (site de Fédération) :

La date du 31 août 2019 a été retenue pour finaliser le transfert de la production semi-industrielle du site vers une filière plus adaptée ; la Direction qualifie le matériel sur place de « vieillissant. » Pour les agents, les mesures de reclassement doivent débuter par un entretien individuel (prévu dans les fiches du groupe de travail informatique du 27 septembre 2018). Les demandes de mutation ne peuvent être déposées que si l'emploi est administrativement supprimé.

Bien que le grand nombre d'emplois vacants à la DiSI Paris-Champagne (62 !) permettrait de faire bénéficier les agents d'une affectation intra-DiSI, la Directrice met quelques bémols : *« on ne peut mettre des agents sur des missions que l'on n'a pas ; on ne peut créer des emplois pour accueillir tout le monde ; il faut faire correspondre les disponibilités avec nos besoins ; il faut faire en sorte que les agents qualifiés puissent retrouver un emploi en rapport avec leur qualification ; les non-qualifiés doivent veiller à leur reconversion. »*

Présente lors du CTL, la responsable d'établissement a annoncé que l'ESI de Paris-Montreuil ne pourrait pas à lui seul absorber tous les emplois (y compris ceux de l'assistance téléphonique « Amendes », qui ferme aussi en 2019). Les dates des entretiens sont fixées pour la deuxième quinzaine de novembre, en proximité avec l'ouverture de la campagne de mutations à venir.

La CGT Finances publiques dénonce vigoureusement cette fermeture. D'une part, elle est de l'entière responsabilité de la Direction qui, il n'y a pas si longtemps, affirmait que le site était

pérenne. D'autre part, l'activité ne s'étant pas éteinte d'elle-même, son assèchement a été à l'évidence organisé. Enfin, les agents n'ayant rien demandé, il serait de leur droit d'être réaffectés soit sur place, soit dans la DiSI. Les nouvelles règles de mutation, bientôt calées sur l'affectation au département, constitueront une incertitude supplémentaire.

La Directrice prétend malgré tout qu'*« il n'y a pas d'intention malsaine vis-à-vis du site de Fédération »* et que cette fermeture n'est que la *« conséquence des réaffectations d'activité »*.

Les représentants du personnel ont voté CONTRE cette fermeture à l'unanimité.

Renforcement de la Plate-forme de gestion budgétaire mutualisée (PBM) des DiSI :

Important organe chargé des demandes d'achat et du rôle de conseil en marchés publics pour l'ensemble des DiSI, la PBM doit être renforcée. Cinq agents du pôle RH de Reims, dont les missions seraient confiées pour partie au CSRH de Lille, y seront affectés en 2019. Cependant, si l'on en croit la fiche n°2 du GT du 27 septembre 2018, le devenir de la PBM ne serait pas figé...

Optimisation de l'espace de stockage à l'ESI de Reims :

Suite à une liquidation judiciaire de l'hébergeur privé, le stockage EIFI (éditions) est réinternalisé à l'ESI rémois. Le local d'accueil doit auparavant être désamianté ; les travaux doivent être finalisés en novembre.

Questions diverses :

Saisine du Comité médical :

Suite à un refus d'un médecin-conseil, un agent demandant un renouvellement de sa cure annuelle prescrite par son médecin-traitant s'est vu notifier par la DiSI qu'il devrait la suivre sur ses propres congés personnels. Les avis médicaux (du médecin-traitant et du médecin-conseil) n'étant pas concordants, le Comité médical doit être saisi pour émettre un avis contradictoire. Problème : la DiSI n'a pas effectué de saisine. La Directrice affirme qu'il est difficile pour la Direction de saisir le Comité médical de manière systématique, car c'est une prérogative qui appartient plutôt à l'agent. La CGT Finances publiques rappelle que rien ne s'oppose à ce que le Comité médical puisse être saisi par l'administration, et que cela a entraîné la saisine du Tribunal administratif, peut-être inutilement...

Carte de restauration APETIZ :

Pratique en cas de non délivrance de tickets restaurant, cette carte doit faire l'objet d'un examen d'application à la DiSI Paris-Champagne. En effet, une réflexion est toujours en cours à la Direction générale, alors que le CDAS de la Marne l'a acté depuis le 12 juin !

Une pétition, signée massivement par les agents de l'ESI de Reims, où deux services pourraient y prétendre, a été remise à la Direction lors de ce CTL. Si cette carte devait être octroyée, ce serait au mieux à compter du 1^{er} janvier 2019. À noter qu'elle est déjà utilisée au sein de l'ESI de Clermont-Ferrand.



DiSI Paris-Champagne Comité Technique Local du 22 octobre 2018

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente du Comité Technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher.e.s camarades,

Le 17 septembre dernier, le Directeur général Bruno Parent a annoncé la suppression de 2130 postes en tant que part contributive de la DGFIP au projet de loi de Finances 2019. Sans perdre de temps à expliquer les motifs de cette énième hécatombe, il laisse entendre sans rire que l'attitude générale devrait être au satisfecit, car cela aurait pu être pire ! Selon ses propres termes, cette réduction d'effectifs est « *très inférieure à ce que certains redoutaient ou annonçaient.* » Y a-t-il une limite au mépris de la Direction générale ? Une limite au mépris du Ministère des Comptes publics ?

C'est donc un fait bien acquis. Le démantèlement des services, la lassitude générale, la colère des agents, l'impact humain des restructurations incessantes, la justice fiscale en péril, les incertitudes budgétaires liées au PAS, tout ceci n'est d'aucune importance aux yeux du gouvernement, et celles et ceux qui en sont victimes devraient le vivre comme un simple passage obligé. Contre vents et marées, l'exécutif, avec la complicité du Parlement et la complaisance de la Cour des comptes, impose sans sourciller son programme « toujours plus pour les riches, toujours moins pour les services publics », alors que les plus grandes fortunes du pays ne se sont jamais si bien portées et que la fraude fiscale annuelle flirte désormais avec les 100 milliards d'euros. Peu pugnace, le gouvernement répond à ce fléau en faisant sauter en partie le « Verrou de Bercy »... Rappelons que sur fond d'optimisation fiscale totalement décomplexée, 47 milliards d'euros ont déjà été distribués aux actionnaires du CAC 40 dès le premier semestre de 2018 tandis que les salariés doivent se contenter de leur éternelle place d'oubliés de la croissance. À court de ressources humaines, nos structures d'accueil doivent traiter en qualité « d'interlocuteur unique » les interrogations des contribuables bientôt confrontés au prélèvement à la source... avec de moins en moins d'agents pour les informer. Histoire de rassurer tout le monde, deux plate-formes d'écoute et de soutien ont vu le jour ! Quel bonheur !

Le double impact de la hausse de la CSG et du PAS aura des répercussions dramatiques, en particulier sur les retraites, dont la mise en coupe réglée est prévue par le plan Macron-Delevoye avec la fin du principe de répartition, la fusion des régimes existants publics et privés, l'instauration d'un régime unique par points, la toute puissance des fonds de pension et les risques d'exposition aux fluctuations boursières. Si ce projet devait voir le jour, il ne serait pas sans conséquence sur l'économie globale. Déjà, certaines ONG et associations caritatives constatent une forte baisse des dons.

Au plan informatique, notre cœur de métier et nos missions sont en passe d'être bradés aux « repreneurs » du Comité action publique 2022 sans émouvoir le moins du monde les autorités du SSI, lesquelles ont dans le même temps avalisé la disparition de deux DiSI dont Paris-Champagne. Il est temps, Madame la Présidente, d'apporter des éclaircissements quant au devenir géographique des agents de Noisiel, Nemours et Reims ayant l'affectation DiSI, le site de Versailles ayant la préférence en tant que nouveau siège du projet de DiSI Île-de-France, si l'on en croit le dernier GT informatique.

Tirant un premier bilan annuel, la CGT Finances publiques tient également à rendre compte du mécontentement des personnels suite à la « gestion » locale des périodes d'intempérie du mois de février sur tous les sites – malgré les recommandations de la Direction générale – ainsi que des fortes chaleurs d'août, en particulier sur le site de Nemours. Les conséquences doivent en être tirées pour que ces situations difficiles, si elles se représentent, soient mieux gérées.

La mobilisation du 9 octobre démontre le complet désaccord entre les agents et le cap maintenu envers et contre tout par le gouvernement. À propos de cette mobilisation, la Direction générale aurait donné pour consigne de n'effectuer qu'un recensement allégé. Le recensement allégé conduirait à ne lui fournir que le nombre de grévistes sans faire remonter le nombre d'agents devant être présents. Il est donc de fait impossible de déterminer le taux réel de grévistes. Si tel est le cas, Madame la Présidente, comment expliquez-vous par quel tour de magie la DG a pu annoncer sur Ulysse le 16 octobre un taux de grévistes de 11,60 % ?

Dans ce contexte, la CGT Finances publiques continue de dire :

- **NON** à la poursuite des suppressions d'emplois, **OUI** à la création de postes supplémentaires indispensables pour répondre aux nouveaux défis imposés à la DGFIP et pour renforcer la lutte contre la fraude fiscale ;
- **NON** à l'opportunisme de CAP 22, **OUI** au maintien et à la pérennisation de notre cœur de métier informatique ;
- **NON** à la précarisation de l'emploi dans la Fonction publique, **OUI** au renforcement du Statut des fonctionnaires ;
- **NON** au gel du point d'indice, **OUI** à la revalorisation des grilles et des carrières pour les trois catégories ;
- **NON** à la journée de carence, **OUI** au respect des collègues frappés par la maladie.